

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/18
Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
29 mars 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

Procurations : Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUMIGIE

FINANCES – SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SPL30

- La Commune de Saint-Hilaire de Brethmas est actuellement actionnaire de la SPL 30 à hauteur de 100 € réparti en 1 action d'une valeur nominale de 100 €.
- Par la délibération N° 2023/51 en date du 24 octobre 2023, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, son représentant permanent aux assemblées générales, à voter favorablement à l'augmentation de capital de la SPL30 en application de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.
- Suivant Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL 30 en date du 30 novembre 2023, il a été décidé d'une augmentation de capital à hauteur de 900 000.00 €.
- Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Saint-Hilaire de Brethmas souscrive à hauteur de 5 000.00 euros (cinq mille euros) à l'augmentation de capital, ceci représentant 50 actions de 100 euros chacune ; au regard des enjeux de développement urbain et économique de notre territoire et des capacités en termes de portage qu'offrirait la SPL30.
- Vu** le Code du commerce,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**
 - **DE PARTICIPER** à l'augmentation de capital de la SPL30 par une souscription à hauteur de 5 000.00 euros correspondant à 50 actions dont 4 actions à titre irréductible et 46 actions à titre réductible.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout bulletin de souscription ainsi que document nécessaire à la réalisation de cette opération et engager la dépense, la somme devant être prélevée sur le budget 2024, compte 261 (Titres de participation).

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E.legalite.com